



Notre organisme, Égalité Santé en Français, est honoré de votre invitation à venir présenter devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles la situation de notre communauté francophone du Nouveau-Brunswick au niveau de la santé. Nous vous présenterons brièvement la situation actuelle dans notre province et les revendications de notre organisme au niveau de la gouvernance et de la gestion, des soins cliniques et des soins non-cliniques au niveau de la régie Vitalité, soit la régie de santé de la communauté minoritaire francophone de la seule province officiellement bilingue du Canada.

Parlons d'abord de notre organisme qui a été incorporé en 2008 comme un organisme à but non lucratif en vertu de nos lois provinciales. Nous avons comme mission de nous assurer que les droits de la communauté francophone et acadienne en santé soient respectés et que notre communauté puisse avoir, au sein de notre régie de santé Vitalité, la même gamme de services de soins de santé qui est offerte par la régie anglophone soit la régie Horizon qui est la régie de la majorité.

Il faut d'abord préciser que le patient ou la patiente a le choix de se faire soigner au Nouveau-Brunswick dans la langue officielle de son choix et cela, que ce soit dans une institution de la régie Vitalité ou de la régie Horizon. Du même souffle, il faut ajouter qu'il est plus facile pour un anglophone de se faire soigner en anglais dans la régie Vitalité qu'il ne l'est pour un francophone de se faire soigner en français dans la régie Horizon.



Ceci étant dit, notre organisme a vu le jour suite au projet de loi du gouvernement de créer deux régies de santé régionales en 2008 : une anglaise et une bilingue. Quelle surprise puisqu'auparavant la communauté acadienne et francophone avait une régie de santé francophone! Notre organisme s'est incorporé et grâce à la générosité de la population et du financement du Programme d'Appui aux Droits Linguistiques (PADL), nous avons entamé une poursuite contre la province pour faire respecter les droits constitutionnels de notre communauté francophone et acadienne en matière de santé.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province à avoir enchâssé dans la Constitution la reconnaissance de l'égalité des deux communautés linguistiques. L'enchâssement a été dans l'article 16.1. Il nous était inconcevable de nous satisfaire d'une régie bilingue alors que notre province avait constitutionnalisé l'égalité de nos deux communautés linguistiques, de notre droit à des institutions distinctes et qu'elle s'était donnée l'obligation de protéger et de promouvoir notre statut, nos droits et privilèges.

Après deux ans de démarches juridiques, le gouvernement nous a invités à une négociation pour éviter d'aller en Cour même si nous étions prêts à plaider devant un juge. Nous sommes donc arrivés à une entente hors cour en 2010. Comme tout compromis, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions mais ce fut un premier pas. Le gouvernement nous a redonné une régie francophone et promis un plan de



rattrapage. Ce Plan était un moyen de permettre à notre région de se doter de services de soins de santé qu'elle n'avait pas mais qui étaient disponibles dans l'autre région. Nous savions tous et toutes que ce financement supplémentaire ne nous permettrait pas d'arriver à une égalité réelle de services de soins de santé entre les deux régions de santé : la région anglophone étant encore mieux nantie de services et souvent en double ou en triple.

Depuis l'entente hors cour, les différents gouvernements qui se sont succédés ont, par des mesures législatives, bureaucratiques et financières diverses, fait en sorte de réduire notre région de santé francophone à une subordination au ministère de la Santé et de la région anglophone. Le ministre de la Santé nomme de la présidence du Conseil d'administration. Ce dernier nomme aussi la direction générale de la région de santé qui est en poste au gré du ministre. Le ministre de la Santé a mis en place des comités conjoints en vertu de l'entente de responsabilité entre le ministère et les régions de santé.

Récemment, le ministre a confirmé son intention de privatiser des services hospitaliers. Nous sommes encore une fois à constater que nos droits comme communauté linguistique en situation minoritaire ne sont pas respectés par notre ministre de la Santé.

Pourtant, notre province a enchâssé en 1993 le droit de notre communauté à des institutions distinctes, droit qui comprend la gestion et la gouvernance comme la Cour



Suprême l'a reconnu pour l'éducation. Il est actuellement impossible pour notre communauté linguistique minoritaire de se développer et de s'épanouir en santé puisque nous ne gérons pas et ne gouvernons pas nos institutions de santé. Nous sommes constamment en période de survie. Comment progresser quand nous avons de la difficulté à conserver ce que nous pensions avoir acquis?

Une communauté ne peut pas se développer, progresser et s'épanouir si elle ne contrôle pas les leviers décisionnels. Avoir des institutions sans en avoir le contrôle, ce n'est pas reconnaître notre droit à des institutions!

La communauté francophone de l'Ontario vient de fêter tout dernièrement le vingtième (20<sup>e</sup>) anniversaire de la lutte pour l'hôpital Montfort. Une des grandes conclusions de cette lutte est que l'hôpital est une institution culturelle essentielle au développement d'une communauté en situation minoritaire. Nous sommes en parfait accord avec cette conclusion et c'est pourquoi nous luttons depuis 2008 pour l'autonomie et le développement de notre réseau de santé francophone.

Trop de membres de notre communauté doivent actuellement se faire soigner dans une institution de santé de l'autre communauté parce que les services de soins de santé qu'ils et elles requièrent ne sont pas disponibles dans la régie francophone. Notre réseau de santé francophone est actuellement en situation critique. Lorsqu'une des institutions d'une

4 de 6



communauté linguistique est en péril, c'est la communauté elle-même qui est en danger. La vitalité et l'épanouissement de notre communauté francophone et acadienne ont frappé un mur.

Le message que le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick nous envoie est que le français n'est pas important et que nous devrions nous assimiler à la communauté majoritaire.

La gouvernance de nos institutions de santé nous échappe. La gestion de nos institutions de santé est sous le contrôle du ministre de la Santé. Le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick privatise nos services hospitaliers.

Nous refusons d'abdiquer devant ces ingérences. Nous revendiquons nos droits constitutionnels à l'égalité réelle en santé.

Le gouvernement fédéral a, selon nous, des responsabilités importantes de protéger les droits constitutionnels des communautés linguistiques en milieu minoritaire. Le gouvernement fédéral a des leviers importants qui lui permettent de faire respecter le droit des communautés linguistiques en milieu minoritaire par le biais des ententes de financement en santé.



Nous vous remercions de l'occasion que vous nous avez offerte de vous informer et de vous sensibiliser à la situation de notre communauté acadienne et francophone en santé. Nous vous avons soumis un mémoire et des documents que nous avons déjà publiés depuis 2010. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Merci